



SERVICE DES EXAMENS DE LANGUE FRANÇAISE RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

## DIPLÔME SUPÉRIEUR D'ÉTUDES FRANÇAISES Paris-Sorbonne C3

### DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

#### Épreuves écrites d'admissibilité /50

Durée totale : 9h30

**I. Résumé /10** (durée : 2h30)

**II. Traduction /20** (durée : 3h00)

- **Version /10** (de français en langue choisie au moment de l'inscription)
- **Thème /10** (de langue choisie au moment de l'inscription en français)

**III. Composition française /20** (durée : 4H00)

#### Dissertation ou commentaire composé

Sujet de réflexion littéraire portant sur les œuvres aux programmes.

La notation tiendra compte :

- de la correction et de l'aisance de la langue
- de l'organisation du devoir (plan, raisonnement, structure)
- de l'exploitation adéquate des exemples

#### Épreuve orale d'admission /30

Durée totale : 1h30

#### Histoire de la civilisation française et explication littéraire

L'étudiant est invité à répondre à une ou plusieurs questions sur des faits d'histoire et de civilisation en relation avec l'un des textes au programme, ensuite à expliquer un extrait de ce texte d'une vingtaine de lignes (≈ 300 mots).

**Temps de préparation : 45 min - Temps de passage : 45 min**

#### - Questions de civilisation française /15

Le traitement de la question d'histoire et de civilisation n'implique aucune connaissance spécialisée. Il doit permettre d'éclairer les conditions de la création et de la réception du texte à propos duquel la question est posée.

#### - Explication littéraire /15

L'explication de texte, quant à elle, prend la forme d'une analyse de l'extrait proposé afin d'en faire apparaître les traits thématiques et formels majeurs. L'épreuve est assortie d'un entretien.

**Le programme est valable pour 2 ans.**

**Admission :** Les candidats au Diplôme supérieur d'études françaises C3 doivent avoir subi avec succès les épreuves du Diplôme de langue et littérature françaises C2 et justifier en outre du baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence (à titre exceptionnel, une dispense peut être accordée).

**Équivalence :** Les titulaires du Paris-Sorbonne C3 et du baccalauréat obtiennent l'équivalence des semestres 1 et 2 (60 crédits ECTS) dans le parcours « Lettres modernes » de la mention « Lettres classiques et modernes, Sciences du langage » et dans les différentes spécialités de la mention « Langues, littérature et civilisation étrangères, Langues étrangères appliquées » (à l'exception du parcours LEA), conformément à l'arrêté n° 2007-11 de l'Université Paris-Sorbonne.

La note 0 à toute épreuve, écrite ou orale, entraîne l'élimination du candidat.

L'admissibilité est prononcée à 25/50, l'admission à 40/80.

L'admissibilité est acquise pour deux sessions consécutives dans la même année civile.

